



Numéro  
**07-2022**

Nombre de  
Membres  
En Exercice :  
20  
Nombre de  
Membres  
Présents :  
11  
Nombre de  
Membres  
Votants :  
12  
Date de la  
convocation  
06 avril 2022

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 21 avril 2022**

**OBJET : Vote du Compte de gestion du receveur 2021**

L'an Deux Mille vingt-deux, le jeudi 21 avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaient PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Magali BARDOU, Anne QUINTILLA-MENDEGRIS, Any BARTHES, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Benjamin ASSIE, François MOURAD, Tamara RIVEL, Christophe VARENNES, Laurent ALBERTI

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne QUINTILLA-MENDEGRIS), Laurence GASC (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE, Michel PROUST, Catherine BOSSIS (pouvoir à Benjamin ASSIE), Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET, Hervé BARO

**ABSENTS** : Mesdames et Messieurs : Philippe BELAVAL, Delphine CHRISTOPHE

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif 2021

Après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est demandé à l'Assemblée, sachant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,  
Décide à l'unanimité

- D'approuver le compte de gestion 2021

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/04/2022

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Sebastien LACRAT

Publication par affichage le : 23/04/2022

Le Président Sebastien LACRAT

